

En 10 ans, le nombre d'implantations des établissements de crédit français dans le monde a pratiquement doublé, selon la Commission bancaire. Le système bancaire français offre une large ouverture internationale, en particulier européenne. La France représente également un pays attractif, qui accueille de nombreuses banques européennes.

Les établissements de crédit français en Europe

Fin 2004, 56 établissements de crédit français étaient présents à l'étranger, au travers de près de 900 implantations, dont 52 % sont en Europe.

■ Plus de la moitié d'implantations françaises à l'étranger sont en Europe

L'intégration financière européenne a conduit à une intensification de la création de filiales ou de succursales dans les pays de l'Espace Économique Européen (EEE)*, en particulier depuis 2001.

Fin 2004, les établissements de crédit français comptaient près de 470 implantations au sein de l'EEE, soit une augmentation de 83 % en 4 ans selon le CECEI. A titre de comparaison, on compte 123 implantations françaises aux Etats-Unis.

Les établissements français sont particulièrement présents :

- au Royaume-Uni (119 implantations),
- en Allemagne (51 implantations),
- en Italie (48) et en Espagne (46 implantations).

* L'Espace Economique Européen (EEE) comprend les Etats membres de l'Union Européenne, ainsi que l'Islande, le Lichtenstein et la Norvège. Les directives bancaires et financières s'appliquent à l'ensemble des Etats parties à l'accord sur l'EEE.

■ Une augmentation de la Libre Prestation de Services (LPS)

Le principe de la Libre Prestation de Services (LPS)** en Europe, en vigueur depuis 1993 pour les établissements de crédit a permis aux établissements français d'élargir leur clientèle, en offrant par exemple leurs services à distance.

A la fin 2005, près de 870 déclarations de Libre Prestation de Services** ont été faites (18 % de plus qu'en 2004), provenant de 120 établissements de crédit français selon le CECEI. Elles couvrent l'ensemble des 27 pays de l'EEE (hors France), en particulier l'Italie, avec 84 déclarations, la Belgique (77) et l'Allemagne (70 déclarations).

→ Les banques européennes en France

■ Banques sous contrôle étranger : 32 000 salariés en France

Les banques sous contrôle étranger représentent 10,8 % du total de bilan de l'ensemble des établissements de crédit présents en France en 2005 (9,9 % en 2004), selon le CECEI. En 2004, près de 1 650 agences en France sont gérées par des banques sous contrôle étranger, qui emploient 32 000 salariés dans l'Hexagone.

■ 162 implantations européennes en France

Les deux tiers des implantations étrangères en France sont européennes, soit 162 implantations sur un total de 240 en 2005. (source CECEI).

■ Libre Prestation de Services

Fin 2005, des établissements de crédit de 20 pays de l'EEE (hors France) exercent une activité en France via la Libre Prestation de Services. 412 déclarations de LPS sont ainsi en vigueur (+7,5 % par rapport à 2004). Elles proviennent essentiellement du Royaume-Uni (72 déclarations), de l'Allemagne (67), du Luxembourg (51) et des Pays-Bas (49).

*** La LPS est la possibilité pour un prestataire européen d'offrir ses services à un client résidant dans un autre pays de l'UE, à partir du pays où il est installé, grâce à un agrément unique délivré par les autorités compétentes de son pays d'origine. Un établissement de crédit établit autant de déclarations que de pays dans lesquels il souhaite offrir ses services.*